



Le
CRIEUR
PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N° 33 – JANVIER 2016

Du répit pour les proches aidants

GRÂCE AU SERVICE DE
PRÉSENCE-SURVEILLANCE DU
SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE

PAGE 4

Les Plaisirs d'hiver
sont à nos portes

TOUTE LA PROGRAMMATION

PAGE 6

Tous ensemble pour la
persévérance scolaire

DU 15 AU 19 FÉVRIER

PAGE 12

Place aux jeunes Coaticook

**PLUSIEURS POSTES POURVUS
DANS LA MRC**

PAGE 13

— En —
JANVIER & FÉVRIER

Les incontournables

22 janvier

CONFÉRENCE
Centre Élie-Carrier

23 et 24 janvier

TOURNOI DE HOCKEY-ÉPONGE
East Hereford

25 janvier

**AGA DE L'ASSOCIATION DE CROSSE
MINEURE DE COATICOOK**
Centre récréatif Gérard-Couillard

26 janvier

CONFÉRENCE
Bibliothèque de Coaticook

29 janvier

CONFÉRENCE
Centre Élie-Carrier

29 et 30 janvier

TOURNOI DE HOCKEY
Parc municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton

6 février

PLAISIRS D'HIVER
Récré-O-Parc de Compton
**HEURE DU CONTE
SPÉCIAL SAINT-VALENTIN**
Bibliothèque de Coaticook

7 février

PLAISIRS D'HIVER
Barnston-Ouest

9 février

CONFÉRENCE
Centre Élie-Carrier

10 février

**DÉJEUNER-CAUSERIE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE**
Restaurant La Place

20 février

PLAISIRS D'HIVER
Waterville

20 et 21 février

FÊTE DES NEIGES
Coaticook

Qui sait quoi

ACTI-BUS : 819-849-3024
(Transport adapté, interurbain et collectif)

ACTI-SPORTS
819-849-4825, poste 5046 (Secteur des sports)
819-849-9166, poste 229 (Réservations)

**ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA MRC DE
COATICOOK**
819-849-4949
(Groupe en défense collective des droits)

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
819-849-7011
(Maintien à domicile, cuisine collective,
Popote roulante, Maison de la famille)

**CENTRE DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX**
819-849-4876
(Aide à l'allaitement, soins infirmiers, travail social)

**RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS
SOLIDES DE LA RÉGION DE
COATICOOK - ÉCOCENTRE**
819-849-9479

MRC DE COATICOOK
819-849-9166
(Culture, loisirs, aménagement du territoire,
environnement, abattage d'arbres, prévention
incendie, Internet haute vitesse, collectes sélectives)

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES
819-804-1018
(Récupération d'objets)

SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE
819-849-7716
(Ménage léger, aide aux courses, préparation de
repas, travaux lourds, présence-surveillance)

SÛRETÉ DU QUÉBEC
819-849-4813

TRAVAUX PUBLICS COATICOOK
819-849-6331
(Collectes sélectives, électricité, travaux publics)

VILLE DE COATICOOK
819-849-2721
(Culture, loisirs, urbanisme)

Références INTERNET

Trouvez de l'information supplémentaire
et la version électronique du *Crieur public*
sur les sites suivants :

www.coaticook.ca

www.mrcdecoaticook.qc.ca

**Qui se cache derrière
le CRIEUR PUBLIC**

DIRECTION DE LA PUBLICATION : Shirley Lavertu
COORDINATION : Sara Favreau-Perreault
RÉVISION : Solutions linguistiques Rouleau
GRAPHISME : Carbone graphique
IMPRESSION ET DISTRIBUTION : Transcontinental



Le
CRIEUR
PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

Sommaire
N° 33 – JANVIER 2016

3 LA CAUSERIE DES ÉLUS

4 ACTUALITÉS

Le Service d'aide domestique
propose un nouveau service
pour les proches aidants 4

5 LOISIRS

7 CULTURE

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10 ENVIRONNEMENT

Vidange régulière des boues de fosses
septiques, pourquoi est-ce nécessaire? . . . 10

10 DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

11 INFORMATION CITOYENNE

11 FAMILLES

12 JEUNESSE

Tous ensemble pour la
persévérance scolaire. 12

Plusieurs postes pourvus dans la MRC
grâce aux services de Place aux jeunes . . . 13

13 AÎNÉS

14 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Entrée en vigueur du schéma
de couverture de risques révisé 14

15 VILLE DE COATICOOK

Les conseillers 15
Les enseignes 16

16 AVIS PUBLICS



MRC Coaticook
Le mot du préfet

JACQUES MADORE

PRÉFET DE LA MRC DE COATICOOK

Bonjour à tous,

Je profite de cet instant pour vous souhaiter une bonne et heureuse année! Que la santé, la paix et le bonheur soient en abondance pour vous tous en 2016.

AU REVOIR 2015

Si vous avez suivi quelque peu l'actualité dans les médias locaux de notre MRC, vous êtes à même de constater que l'année 2015 fut une année fort occupée pour l'ensemble des municipalités. Que ce soit l'organisation d'activités pour les citoyens ou encore des événements touristiques et agrotouristiques qui ont généré un important achalandage à la grandeur de notre belle MRC, notre équipe n'a pas chômé pour offrir un bel accueil à tous. Tout le monde apprécie ces belles occasions de se rencontrer et de socialiser, et les visiteurs se sentent bien chez nous. Cela est possible grâce au travail de nombreuses personnes, bénévoles ou employées. Je vous souhaite de poursuivre sur cette lancée pour que l'on continue à être un milieu de vie qui fait l'envie de tous!

UNE ANNÉE 2016 REMPLIE DE DÉFIS

La MRC de Coaticook a procédé à l'embauche de M. Étienne Lafortune comme chargé de projet pour la rédaction du Plan de développement de la zone agricole, mieux connu sous l'appellation PDZA. M. Lafortune est entré en poste le 11 janvier dernier. Il détient un baccalauréat en agriculture et environnement de l'Université McGill et un diplôme d'études supérieures en gestion. Il a également travaillé pendant plus de 10 ans sur une ferme maraîchère. Plusieurs organismes et citoyens seront mis à contribution pour réaliser le PDZA au cours de la prochaine année et demie. Je souhaite donc la bienvenue à M. Lafortune dans la belle grande équipe de la MRC de Coaticook (voir page 11).

Pour sa part, le service du Développement économique de la MRC va entre autres continuer à travailler sur le projet d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Dans les prochains jours aura lieu une petite tournée industrielle avec des immigrants. Cette tournée servira à présenter les différentes ressources disponibles pour faciliter l'intégration d'une main-d'œuvre immigrante. Des candidats chercheurs d'emploi seront présentés aux entreprises de la région. Du côté de la MRC, nous en profiterons pour présenter la région et ses attraits aux candidats. Mme Marie-Claude Bibeau et M. Guy Hardy seront présents une partie de la journée pour rencontrer les dirigeants des entreprises ciblées. Nous espérons que cette activité générera des retombées positives pour attirer de nouveaux résidents et combler les besoins criants de main-d'œuvre.

Finalement, je termine en vous rappelant que les Plaisirs d'hiver (page 6) ont débuté dans les différentes municipalités de la MRC, en plus des nouveautés comme le Yukigassen (bataille de balles de neige) le ski joering (ski attelé) au Parc de la Gorge et le ski de montagne au mont Hereford. Allez jouer dehors en grand nombre, c'est bon pour le moral!

Bon hiver à tous!



VILLE DE Coaticook
Le mot du maire

BERTRAND LAMOUREUX

MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK

MES MEILLEURS VŒUX

Que cette période festive se prolonge tout au long de l'année 2016. Que cette nouvelle année puisse vous apporter joie, santé, amour, espoir et de nouvelles réalisations.

POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION

Lors de la dernière assemblée du conseil, nous avons adopté la politique d'encouragement à la construction pour l'année 2016. Il y a quelques petits changements. Voici les grandes lignes : pour encourager la construction d'immeubles à condos sur un terrain desservi par les infrastructures municipales, les remises suivantes sont établies pour l'année 2016 : 1 000 \$ pour chaque condo de 3 ½ pièces, 2 000 \$ pour chaque condo de 4 ½ pièces, 3 000 \$ pour chaque condo de 5 ½ pièces et plus. Pour encourager la construction d'immeubles à logements, les remises suivantes sont offertes pour l'année 2016 : 500 \$ pour un logement de 3 ½ pièces, 750 \$ pour un logement de 4 ½ pièces, 1 000 \$ pour un logement de 5 ½ pièces et 1 500 \$ pour un logement de 6 ½ pièces et plus.

POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE COATICOOK

La politique familiale de la Ville de Coaticook a été reconduite pour l'année 2016 lors de l'assemblée du conseil du 11 janvier dernier. Voici les grandes lignes : la Ville de Coaticook offre en cadeau pour chaque nouveau-né des bons d'achat Rues principales de 150 \$ pour le premier enfant, 300 \$ pour le deuxième enfant, 500 \$ pour le troisième enfant et chacun des suivants. De plus, la Ville de Coaticook octroie une aide financière aux familles nombreuses, soit les familles de trois enfants et plus de moins de 18 ans, en remboursant 50 % du coût des inscriptions pour les activités sportives, culturelles et récréatives des enfants, offertes en établissement par les organismes municipaux et paramunicipaux de Coaticook. De plus, pour favoriser l'accès aux services de loisirs et culturels, la Ville de Coaticook bonifie son aide aux familles de deux enfants en remboursant 25 % du coût des inscriptions pour ces mêmes activités.

Les deux politiques sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Coaticook ou aux bureaux administratifs.

TOURNOI DE HOCKEY ATOME ET PEE-WEE

Dans les deux dernières fins de semaine, l'aréna Gérard-Couillard était très animé. En effet, il y avait le tournoi de hockey atome et pee-wee. Je tiens à remercier l'équipe des organisateurs ainsi que tous les bénévoles. C'est une belle expérience pour nos jeunes d'avoir la chance de participer à ce genre d'activités et de pouvoir compter sur la population de la région pour venir les encourager.

TOURNOI DE HOCKEY-BOTTINES
de la Fête des neiges – 20 et 21 février 2016

Classes A et B
Bourse en argent

Inscription avant le lundi 15 février 2016 en contactant Paul Belleville au 819-849-2331 ou 819-578-8928.

400, rue St-Marc, C.P. 245, Coaticook, QC J1A 2T7 • 1-888-524-6743 • gorgedecoaticook.qc.ca



LE SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE propose un nouveau service pour les proches aidants

De nos jours, les gens vivent plus longtemps et désirent demeurer à domicile. De plus, au cours des années à venir, les gens âgés seront en plus grand nombre.

À titre de communauté et de société, nous devons reconnaître les personnes qui prennent soin de leurs proches à domicile et leur offrir du soutien. Mais qu'est-ce que ça veut dire, prendre soin d'une personne, quelle est la situation?

AIDER UN PROCHE

Accepter de partager mon temps et mon énergie pour apporter régulièrement de l'aide à une personne présentant une perte d'autonomie traduit une grande générosité. Cela implique l'ajout de tâches à mon horaire et une diminution de mes temps libres.

Je m'engage d'abord dans la relation d'aide en raison des liens affectifs qui m'unissent à la personne en besoin, parce que je vis avec elle ou tout près de chez elle ou parce que je suis la personne la mieux placée pour le faire. J'ai probablement oublié d'évaluer l'impact que cela aura sur ma vie de tous les jours, de définir la durée de mon engagement, le temps dont je dispose et le type de tâches que je peux accomplir. Progressivement, le soutien apporté à la personne que j'aide prend beaucoup de place, parfois toute la place.

Je me retrouve alors devant une impasse : je n'ai plus de temps pour moi et pour les autres membres de ma famille ou de mon entourage. Je suis continuellement occupée et préoccupée. La fatigue et ses nombreuses manifestations s'installent en permanence : malaises physiques, troubles du sommeil et de l'alimentation, irritabilité, humeur dépressive.

Il est possible d'aider sans s'épuiser. Je peux en tout temps réajuster mon degré d'engagement en m'assurant que la personne que j'aide est bien entourée. Des moyens sont à ma portée. Il m'appartient de les utiliser.

DE L'AIDE À VOTRE PORTÉE

Actuellement dans notre communauté, différents organismes constatent les difficultés des proches aidants et offrent du soutien pour que ces derniers se reconnaissent, s'informent et utilisent les services offerts.

LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DE COATICOOK

Les membres de la TCA, en collaboration avec une initiative de concertation provenant du réseau de la santé, sont sur le point d'élaborer et de réaliser un plan d'action qui a comme objectif premier d'éviter l'épuisement

chez les proches aidants. À ce titre, le 6 novembre dernier a eu lieu le lancement du guide *Être aidant, pas si évident*. Ce document a pour but de soutenir les personnes qui aident un proche présentant une perte d'autonomie. Vous pouvez vous le procurer gratuitement auprès du Centre d'action bénévole au 819-849-7011, poste 223.

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Un programme de formation et de soutien individuel est offert grâce au soutien financier de l'Appui Estrie. Ce programme est sous la responsabilité de Lucie L'Heureux qui répond aux questions des proches aidants et offre divers ateliers de formation sur la proche aidance. Pour avoir des renseignements sur les ateliers ou rencontrer Mme L'Heureux, appelez au 819-849-7011, poste 223.

LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'ESTRIE

Cet organisme régional est présent sur notre territoire pour venir en aide à ceux qui sont aux prises avec la maladie d'Alzheimer. Un soutien individuel est offert avec Mme Nathalie Auger qui vous guide habilement à travers les différentes étapes de la maladie. Grâce à cet organisme, nous avons accès à des conférences et ateliers intéressants. Pour joindre Mme Auger, appelez au 819-238-5128.

L'APPUI ESTRIE POUR LES PROCHEs AIDANTS D'AÎNÉS

L'Appui offre un service téléphonique professionnel d'écoute, de soutien et de référence adapté aux proches aidants d'ânés pour répondre à leurs besoins. Vous pouvez appeler au 819-791-7772 ou au 1-855-852-7796.

L'Appui Estrie offre également une source de financement pour des projets mis sur pied par des organismes locaux ou régionaux qui concernent la formation, l'information, le soutien psychologique ou le répit en réponse aux besoins des proches aidants d'ânés.

LE SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE

Depuis 17 ans, le Service d'aide domestique de la région de Coaticook offre des services d'entretien ménager, d'aide aux courses, de préparation de repas et de présence-surveillance à tous les résidents de la MRC de Coaticook. Ainsi, l'équipe de travail, qui comprend une vingtaine d'employées, rend la vie des gens agréable



à un coût abordable grâce à une subvention provenant du gouvernement provincial.

Nos services sont grandement utilisés par les ânés et permettent aux proches aidants de déléguer les tâches domestiques à une entreprise de confiance. Il existe également un service de présence-surveillance dans les cas où la perte d'autonomie est si importante que la personne en question ne peut rester seule. Ainsi, une préposée en aide à domicile accompagne la personne en perte d'autonomie à la maison pour une durée de trois à quatre heures par semaine. Le proche aidant peut ainsi vaquer à d'autres occupations ou prendre simplement du temps pour lui. Ce service est grandement apprécié, mais son utilisation est restreinte. C'est pourquoi le Service d'aide domestique veut vous proposer une offre plus flexible.

UNE NOUVELLE SOLUTION

Grâce à un financement du Fonds Neil et Louise Tillotson, le Service d'aide domestique peut offrir un service de **présence-surveillance sur demande au tarif de 5 \$/heure, et ce, le jour, le soir ou la fin de semaine**. Il suffit de nous contacter pour vous inscrire au programme. Nous vous rendrons une visite dans le but de connaître votre situation et d'établir un bon contact. Par la suite, le proche aidant n'a qu'à nous joindre pour réserver une plage horaire de trois ou quatre heures selon ses besoins et les disponibilités offertes.

Contactez-nous!

819-849-7716 | sadrc@videotron.ca
aidedomestiquecoaticook.org





La crosse, VOUS CONNAISSEZ?

La crosse est un jeu traditionnel d'origine amérindienne. Ce fut le premier sport dont ont été témoins les premiers Européens qui ont débarqué sur le continent nord-américain.

Dans les années 1630, le missionnaire jésuite Jean de Brébeuf est le premier à faire état de ce jeu qui se pratique dans la vallée du fleuve Saint-Laurent. Il lui donne son nom, « la crosse », repris et renommé ensuite « lacrosse » par les anglophones.

Histoire de la crosse en enclos

À Coaticook, on pratique la crosse en enclos (*box lacrosse*), inventée au Canada dans les années 1930 dans le but de remplir les patinoires de hockey sur glace pendant la période estivale. Joseph Cattarinich et Léo Dandurand, propriétaires de la franchise Canadiens de Montréal de la Ligue nationale de hockey, encouragent les autres propriétaires de patinoire à promouvoir ce nouveau sport. Les Canadiens adoptent rapidement la crosse en enclos, qui devient même plus populaire au Canada que la version au champ, contrariant ainsi les admirateurs de la crosse au champ.

À l'avènement du 20^e siècle, la crosse était le sport dominant au Canada. D'importantes ligues amateurs et professionnelles existaient dans tout le pays, et les équipes voyageaient souvent du Québec et de l'Ontario à la Colombie-Britannique, et vice versa, pour concourir afin d'établir leur suprématie à ce jeu.

Le 12 mai 1994, la crosse est à nouveau officiellement reconnue comme le sport national d'été du Canada lors de l'adoption de la *Loi sur les sports nationaux*.

Aujourd'hui, plus de 150 000 Canadiens et Canadiennes adorent toujours ce sport parce qu'il constitue un moyen divertissant et excitant de rester actif. Après plusieurs siècles, la crosse demeure un jeu

très prisé des Canadiens. Elle connaît une croissance fulgurante dans les communautés anglophones, tandis qu'elle fait une incursion plus timide chez les francophones.

Un grand nombre de joueurs de la LNH, tels que Wayne Gretzky, Steven Stamkos, John Tavares, Brendan Shanahan, Jason Spezza, Drew Doughty, Jonathan Toews et Gordie Howe ont déjà joué à la crosse. Un nombre grandissant d'associations de hockey mineur au Canada ont reconnu la valeur de la crosse comme un complément au hockey et ont développé des partenariats avec les associations de crosse mineure à travers le pays.

En quoi consiste la crosse en enclos?

La crosse en enclos ou crosse en salle (*box lacrosse*, *boxla*, *boxcrosse* ou *indoor lacrosse*) est un sport collectif de contact qui se joue sur un terrain de la taille normale d'une patinoire. Deux équipes s'affrontent. Chacune est composée de 18 à 20 joueurs, dont six (un gardien de but et cinq joueurs de champ) sont sur le terrain en même temps. La crosse en enclos est un jeu qui met l'accent sur la vitesse et les réflexes.

La stratégie de la crosse ressemble à celle du basketball, les cinq joueurs participant à la fois à la défensive et à l'offensive. L'obligation de faire un tir toutes les 30 secondes rehausse la vitesse et l'excitation, ce qui ajoute à l'attrait du jeu. La combinaison de l'action et de la réaction rend la crosse aussi agréable à jouer qu'à regarder.

Vous désirez en apprendre davantage? L'Association de crosse mineure l'Express Niedner de Coaticook invite les jeunes de toutes les municipalités de la MRC de Coaticook à venir en faire l'essai gratuitement lors des journées portes ouvertes qui se tiendront les **29 janvier** et **6 février** prochains.

Sources : site de l'Association canadienne de crosse lacrossepourtous.ca et Wikipédia.



Association de
crosse mineure
de Coaticook

Assemblée générale annuelle

Date : 25 janvier, 19 h 30

Lieu : Centre récréatif Gérard-Couillard
Venez découvrir notre sport national d'été!

Journées portes ouvertes

Date : 29 janvier et 5 février 2016,
de 18 h 30 à 21 h

Lieu : école secondaire La Frontalière

Coût : c'est gratuit!

Équipement : casque et gants obligatoires.
Nous prêtons des bâtons.

Bienvenue aux garçons et aux filles de 6 à 21 ans!

Quelques joueurs de la LNH qui ont joué à la crosse : Steven Stamkos, John Tavares, Jason Spezza, Drew Doughty, Jonathan Toews

Venez découvrir le sport le plus rapide sur deux pieds!



Inscriptions

Date : 17 février 2016, de 19 h à 20 h 30

Lieu : école secondaire La Frontalière

Coût : 165 \$ (plus dépôt de 100 \$ pour prêt d'équipement, remis au retour de l'équipement prêté)

Catégorie	Année de naissance
Novice	2006-2007
Pee-wee	2004-2005
Bantam	2002-2003
Midget	2000-2001
Féminin	1995-2001
Intermédiaire	1995-1999



LES PLAISIRS D'HIVER sont à nos portes!

La neige semble vouloir s'installer sur le territoire de la MRC, au grand bonheur des adeptes de la saison hivernale.

DANS LE CADRE DES PLAISIRS D'HIVER 2016, PLUSIEURS MUNICIPALITÉS PROPOSENT DES ACTIVITÉS.

- **23 et 24 janvier** : **East Hereford** tiendra son populaire tournoi de hockey-éponge. Autres activités hivernales à venir pour les trois villages, restez à l'affût!
- **29 et 30 janvier** : **Sainte-Edwidge-de-Clifton** vous propose un tournoi de hockey amical au parc municipal, plaisir assuré!
- **6 février** : **Compton** transforme son Récré-O-Parc en immense terrain de jeu pour l'occasion : patinage, glissade, hockey, Yukigassen, promenade en carriole, concours de fabrication de bonhomme de neige et plus encore. Les activités auront lieu de 11 h à 16 h.
- **7 février** : **Barnston-Ouest** vous convie à une journée familiale des plus intéressantes! Patinage, hockey, Yukigassen, randonnée en raquette, feu de joie, jeux gonflables et chocolat chaud sont prévus pour célébrer.
- **20 février** : Le parc Bellevue de **Waterville** sera féérique en cette journée d'activités hivernales; maquillage, hockey, glissade, tire sur neige, hot dogs, soupe et chocolat chaud gratuits pour tous!
- **20 et 21 février** : **Coaticook** vous propose un vent de nouveauté cette année avec une programmation bonifiée comprenant notamment le Yukigassen et le ski joering. Soyez de la fête!
- **27 février** : **Dixville** vous prépare de belles activités hivernales, de quoi divertir les petits et les grands.

Nous vous invitons à surveiller les journaux locaux afin de connaître l'horaire des activités.



Activités libres À VOTRE CENTRE SPORTIF ACTI-SPORTS

Saviez-vous qu'Acti-Sports offre des activités libres durant l'hiver?

En effet, aucune inscription n'est requise, vous n'avez qu'à vous présenter sur place pour profiter pleinement des installations.

VOICI L'HORAIRE DES ACTIVITÉS OFFERTES :

Bain libre

Lundi, mardi et jeudi : de 19 h à 21 h
Dimanche : de 13 h à 16 h

Badminton

Mardi et jeudi : de 19 h à 21 h

Centre de conditionnement physique

Lundi au vendredi : de 15 h 30 à 21 h
Samedi : de 8 h 30 à 12 h

Vous pouvez également faire la location de plateaux sportifs : gymnase, palestre, salle de danse, piscine et gymnase double (dès mars 2016). Toutes les raisons sont bonnes pour pratiquer un sport entre collègues, parents ou amis.

Pour faire une réservation, veuillez joindre le centre au info@actisportscoaticook.ca ou 819-849-9166.

LES BOURSES D'ÉTUDES DE LA FONDATION DESJARDINS L'APPEL DE CANDIDATURES EST EN COURS !

DU 5 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2016

- Plus de 800 000\$ en bourses
- Montants variant de 1000\$ à 10 000\$
- Pour tous les niveaux d'études postsecondaires
- Pour tous les domaines d'études

fondationdesjardins.com

Coopérer pour créer l'avenir

Centre récréatif Gérard-Couillard

PATIN LIBRE

les vendredis 22 janvier et
5 février, de 18 h 30 à 20 h.

Et si on sortait jouer dehors?

Une panoplie d'activités pour tous vous attend au Parc de la Gorge de Coaticook! Venez passer la journée avec nous!

Le Yukigassen...

LA bataille de balles de neige

En famille, entre amis ou entre collègues, c'est l'occasion de venir dépenser de l'énergie! L'objectif de la partie est d'éliminer l'équipe adverse en volant son drapeau sans se faire toucher par les balles de neige. Ce jeu rappelle à la fois le hockey, le ballon-chasseur et le paintball. Un tournoi de Yukigassen aura lieu à la Fête des neiges, il est temps de former votre équipe! Serez-vous de la partie?

Le ski joering... Une discipline sportive alliant le ski et un attelage à un cheval!

Les chevaux du Parc de la Gorge jouent dehors avec vous cet hiver! En plus de pouvoir faire des



randonnées équestres tout l'hiver, les visiteurs pourront tenter l'expérience du ski joering, qui permet de skier en étant tiré par un cheval. L'activité est offerte sur réservation et accessible aux cinq ans et plus!

Vous avez encore de l'énergie...

On vous propose de poursuivre votre journée au Parc en faisant de la **raquette**, du **vélo-neige (fatbike)**, de la **glissade sur tapis-luge**, du **patin à glace**, de l'**escalade de glace** et même de dormir sur place en louant un terrain pour le **camping d'hiver** ou l'un des deux refuges quatre saisons!

Finissez la journée devant un feu de foyer en dégustant un bon chocolat chaud en vente au casse-croûte de l'accueil de la Grange ronde!

À mettre à votre agenda

- **20 et 21 février 2016** : Fête des neiges au Parc de la Gorge de Coaticook
- **27 février 2016** : Fête de la pêche blanche au parc Découverte nature

Parc de la Gorge de Coaticook

BOUGEZ. IMAGINEZ. SÉJOURNEZ.

gorgedecoaticook.qc.ca

400, rue Saint-Marc, C. P. 245, Coaticook, Qc J1A 2T7
1-888-524-6743 / 819-849-2331



CULTURE

MUSÉE BEAULNE

Exposition

LE VIBRATIONNISME :
DU PAYSAGE À
L'ABSTRACTION
DE FRANÇOIS FAUCHER

Du 31 janvier au 20 mars



Afin de souligner ses 40 années de carrière, François Faucher présente une exposition rétrospective de ses œuvres qui relatent la création du « vibrationnisme » et son évolution : chaque tableau décrivant le développement du style est accompagné d'un texte explicatif sur styromousse. Les thèmes présentés évoluent du paysage

vers l'abstraction. Après un parcours jalonné d'étapes marquantes, ses tableaux possèdent maintenant des couleurs plus riches, plus vives et plus chaleureuses.

François Faucher est né à Thetford Mines en 1959. En 1983, il crée un style très particulier qu'il nomme « vibrationnisme ». Ce peintre a présenté des expositions solos et collectives dans sept pays. Ses œuvres font partie d'excellentes collections d'entreprises, publiques et privées, dont celles d'Elton John et de Billy Joel. François Faucher a exposé ses œuvres dans sept musées au Canada. Deux livres sont consacrés à cet artiste de renommée internationale.

Info : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca



Du plaisir et encore du plaisir!

SAMEDI
23
JANV.
20 H



Heymoonshaker

Musique/blues
beatbox • 24 \$
Étoile verte

SAMEDI
30
JANV.
20 H



Les Cowboys Fringants

COMPLET!

Musique • 35 \$
Commandité par Promutuel
Coaticook-Sherbrooke

SAMEDI
13
FÉV.
20 H



Arleen Thibault

Conte-humour • 24 \$
Étoile verte

Déjeuner-causerie de la Société d'histoire de Coaticook

Le prochain déjeuner-causerie aura lieu le **mercredi 10 février à 9 h** au restaurant La Place de Coaticook. Il sera question du commerce Distributions Michel Fillion de Coaticook.

Vous avez des trésors d'archives personnelles ou institutionnelles ou des photos anciennes dont vous ne savez que faire : pensez à la Société d'histoire au lieu de les jeter!

Pour plus d'information, consultez notre site web au societehistoirecoaticook.ca, notre page Facebook au facebook.com/histoirecoaticook ou téléphonez-nous au 819-849-1023.

Ce que vous devriez savoir sur votre bibliothèque

Accès simplifié au catalogue

À l'approche des fêtes, grâce à l'aide reçue du Fonds Tillotson, la Bibliothèque de Coaticook a fait un petit cadeau à ses usagers en faisant l'acquisition de trois nouveaux postes d'accès au catalogue informatique. Les trois ordinateurs, de type client léger, permettent désormais aux utilisateurs d'accéder sans encombre et plus rapidement à la recherche. Cette aide a aussi permis en partie de mettre à niveau le serveur, complétant ainsi la modernisation du parc informatique de la bibliothèque entreprise il y a près de deux ans.

LA BOUTIQUE AUX VIEUX BOUQUINS

La boutique est ouverte tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque. Venez découvrir notre vaste choix de livres usagés en très bon état. Un présentoir bien garni est aussi accessible près du comptoir de prêt durant les heures d'ouverture de la bibliothèque et au Parc de la Gorge de Coaticook.

Info : Philippe Marcoux, 819-849-4013, poste 106
bibliotheque.coaticook.qc.ca/fr/aux_vieux_bouquins
auxvieuxbouquins.webs.com

Activités à venir

- **Mardi 26 janvier à 19 h** : Conférence *Les différentes unions au Québec et leurs conséquences juridiques*, avec M^e Jean-Christian Blais (pour plus de détails, voir page 11)

- **Mercredi 3 février à 13 h 30** : Rencontre du club de lecture
- **Samedi 6 février à 10 h** : Heure du conte spécial Saint-Valentin avec Caroline
- **Samedi 20 février à 10 h** : Heure du conte avec Caroline

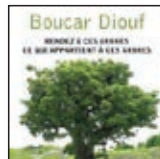
COUPS DE CŒUR de janvier



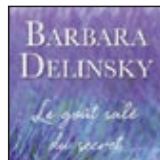
Petite mort à Venise
Francine Ruel



L'homme inquiet
Henning Mankell



Rendez à ces arbres ce qui appartient à ces arbres
Boucar Diouf



Le goût salé du secret
Barbara Delinsky



L'urgence de prendre son temps
Hélène Turmel



HOMMAGE à nos bénévoles

Comme beaucoup d'organismes à but non lucratif, Coatic'Art continue sa mission de promouvoir et développer les arts visuels sur son grand territoire de la Vallée de la Coaticook grâce à ses bénévoles. Le bénévolat constitue une composante importante de la vie communautaire dans toutes les municipalités du Québec. Une étude¹ présentée par l'Université de Sherbrooke en 2006 pour la MRC de Coaticook démontrait que 38,5 % de la population faisait du bénévolat dans plus de 33 organismes sociocommunautaires. Les conseils d'administration composés de 7 à 10 personnes comptaient 252 personnes âgées de 45 ans et plus, mais étaient soutenus par 6624 membres bénévoles. En 2006, si on estimait à 10 \$ chaque heure de bénévolat offerte, cela représentait un montant de 694630 \$. Aujourd'hui, le montant serait beaucoup plus élevé. Il nous faut donc prendre soin de nos bénévoles et essayer de leur rendre la tâche le plus agréable possible.

Voilà une occasion de remercier les membres du conseil d'administration de Coatic'Art de la dernière année, qui fut un autre grand succès. Les voici en ordre alphabétique: : Mmes Louise Bélaire, Lise Lapointe, Karine Lemieux, Suzanne Martin et Manon Provencher, ainsi que MM. Marc Hébert et Roger Vallerand. Coatic'Art est également soutenu par les amis et entreprises membres qui ont continué de contribuer au rayonnement des artistes. Nous avons profité récemment d'un 5 à 7 donné en l'honneur de l'artiste en résidence pour remercier un autre bénévole qui a été vérificateur comptable, M. Luc Marcoux.



Photo : Karine Lemieux

Merci à toutes et à tous!

¹ Université de Sherbrooke, IRECUS, « Les organismes du secteur sociocommunautaire : des actifs incontournables dans la MRC de Coaticook », février 2006.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

MOIS DE SENSIBILISATION À LA MALADIE D'ALZHEIMER : La campagne #EncoreLà de la Société Alzheimer veut changer les perceptions

Selon une enquête de Nanos, 47 % des Canadiens croient qu'il est impossible de bien vivre avec une maladie cognitive. La Société Alzheimer veut changer cette attitude négative à l'endroit des personnes atteintes dans le cadre de sa campagne #EncoreLà, lancée le 6 janvier pour le Mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer.

La vie ne se termine pas avec l'apparition de la maladie d'Alzheimer. Les personnes atteintes d'une maladie cognitive peuvent continuer de participer à la vie sociale et de contribuer à leur collectivité, à leur propre façon, même lorsque la maladie progresse. Le simple fait de reconnaître qu'un diagnostic de maladie cognitive ne dérobe pas la personne de son individualité ou de ses sentiments encourage l'interaction sociale, le respect et la préservation de l'identité de la personne.

Pour nous aider à enrayer les différents préjugés liés à cette maladie, vous êtes invités à participer à la campagne de sensibilisation #EncoreLà, en visitant le site Web au alzheimer.ca/encorela. Vidéo, témoignages, questionnaire et une foule d'informations pertinentes s'y retrouvent.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU MYOSOTIS

En janvier, toute la population de la MRC de Coaticook est invitée à soutenir la Société Alzheimer de l'Estrie en se procurant un carton Myosotis offert au coût de 2 \$, disponible dans l'une des deux pharmacies participantes, soit au Jean Coutu Marie-Ève Ouimette et Marie-Noël Dupont de la rue Child à Coaticook et au Uniprix Johanne Drolet de la rue du Manège à Coaticook. Les sommes amassées lors de cette campagne, dont l'objectif est de 5000 \$, permettront de continuer à offrir gratuitement des services aux personnes atteintes et aux proches qui les entourent. Il est aussi possible de faire un don en ligne en tout temps en se rendant au alzheimerestrie.com, puis en cliquant sur l'onglet « Faites un don ».

L'ÉVEIL RESSOURCE COMMUNAUTAIRE
EN SANTÉ MENTALE

PROGRAMME D'HIVER! ATELIERS DE CRÉATION ET DE CROISSANCE

Pour qui?

Pour toute personne qui vit une période difficile et menaçante pour son équilibre psychologique.

LES ATELIERS DÉBUTENT DANS LA
SEMAINE DU 25 JANVIER 2016

Bijoux

Lundi, de 9 h à 11 h 30 (toutes les deux semaines)

À l'aide de plusieurs techniques et matériaux, l'élève crée des bijoux au goût du jour.

Coût : 30 \$ pour 5 ateliers

Ateliers de croissance personnelle

Lundi, de 13 h 30 à 16 h

Ces rencontres de groupe permettent d'aborder différents thèmes : l'estime de soi, le lâcher-prise, le changement, etc.

Coût : gratuit pour les membres

Atelier photo

Mercredi, de 9 h à 11 h 30

Les ateliers de photo ont pour objectif d'utiliser la photographie comme moyen d'expression afin d'apprendre à mieux se connaître. En plus, ils permettent de découvrir ou redécouvrir le plaisir de faire de la photo et de renouer avec notre côté créatif.

Coût : gratuit pour les membres pour 5 ateliers

Aquarelle

Mercredi, de 13 h 30 à 16 h

À l'aide d'un pinceau et d'une technique de mélange de pigments de couleur, l'élève apprend à laisser aller sa fibre créatrice dans un acte de création sans jugement.

Coût : 30 \$ pour 10 ateliers

Encoche / Recycl'art

Jeudi, de 13 h 30 à 16 h

Encoche : À l'aide d'un couteau et de quelques outils de traçage, l'élève sculpte, crée une multitude de frises, de bandeaux, de rosaces et d'autres figures géométriques. **Recycl'art** : Le recycl'art amène les gens à utiliser divers matériaux industriels récupérés et objets trouvés ou devenus inutiles, provenant de la nature ou de notre environnement.

Coût : 30 \$ pour 10 ateliers

Pour information ou inscription : 819-849-3003

l'Éveil Ressource
communautaire
en santé mentale

Nouveau service

Présence-surveillance sur demande

Vous prenez soin d'un être cher et avez besoin de prendre du temps pour vous en sachant qu'il est entre bonnes mains.

La solution:

- Appelez au Service d'aide domestique

819-849-7716

- Inscrivez-vous au programme
- Réservez une période de 3 ou 4 heures selon la disponibilité des préposées
- De jour, soir ou fin de semaine
- Payez 55 \$ de l'heure
- Allez-y selon vos besoins

Service d'aide domestique de la région de Coaticook
819-849-7716 | sadro@videotron.ca | aidedomestiquecoaticook.org



Formation gratuite Agir en sentinelle pour la prévention du suicide

En collaboration avec JEVI, l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, organise la formation *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide*. Celle-ci s'adresse aux personnes adultes, non intervenantes, qui œuvrent de près ou de loin auprès d'une clientèle à risque ainsi qu'aux personnes désirant agir en prévention du suicide dans leur milieu.

D'une **durée de sept heures**, cette formation, gratuite, permet de se familiariser avec la crise, la crise suicidaire ainsi que les comportements et attitudes adéquats à adopter afin d'accompagner une personne en détresse vers la ressource appropriée.

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de repérer une personne suicidaire, de vérifier la présence d'idées suicidaires, de recueillir les informations relatives à l'urgence suicidaire et de transmettre ces informations à un intervenant désigné ou d'accompagner cette personne vers une ressource.

De plus, cette formation vous permettra de développer des compétences d'accueil et les premiers gestes à poser en cas de crise et de mieux connaître les ressources communautaires et institutionnelles en relation d'aide.

Par l'implantation d'un réseau de sentinelles, nous désirons déployer un plus grand filet de sécurité afin de prévenir le suicide. En Estrie, c'est près d'un décès par suicide par semaine! C'est pourquoi nous devons travailler ensemble à la réduction du taux de suicide.

Le programme de la formation *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide* est conforme aux normes de qualité de la Société de formation et d'éducation continue (SOFÉDUC).

Date : **Mercredi 9 mars,
de 8 h 30 à 16 h 30**

Lieu : 240, rue Roy, Coaticook

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour vous inscrire, communiquez avec Karine Meunier au 819-849-3003.

Vidange régulière des boues de fosses septiques, pourquoi est-ce nécessaire?

◆ CHRONIQUE ENVIRONNEMENT

Par Monique Clément

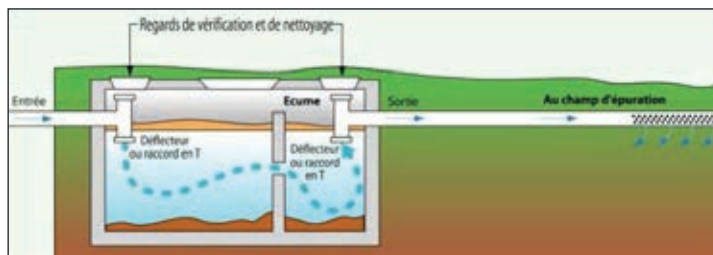
Chargée de projet, Matières résiduelles

Une installation septique est généralement constituée de deux composantes : une fosse septique et un élément épurateur (champ d'épuration). La fosse septique a pour but de séparer les solides du liquide. Elle est généralement munie de deux compartiments dans lesquels s'accumulent des boues et flottent des écumes. Des déflecteurs entre les compartiments empêchent les solides de se rendre dans le champ d'épuration.

Le champ d'épuration est généralement composé d'une série de tuyaux perforés enfouis sous une couche de pierres concassées. L'eau s'infiltré lentement dans le sol où les microorganismes (bactéries) se chargent de la digestion des impuretés. Le sol agit également comme filtre avant que l'eau rejoigne les eaux souterraines.

POURQUOI FAIRE VIDANGER SA FOSSE RÉGULIÈREMENT?

La vidange régulière des boues de fosses septiques permet d'éviter que les solides et les écumes n'atteignent le champ d'épuration. Le colmatage ou le mauvais fonctionnement de



l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement. Il n'est pas souhaitable que de l'eau non épurée rejoigne l'eau souterraine, car cette même eau alimente les puits voués à la consommation.

C'est pourquoi, en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22), les fosses septiques doivent être **vidangées tous les deux ans** pour les résidences permanentes ou tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

La MRC prendra en charge la vidange des boues de fosses septiques à compter de 2016, 2017 et 2018, selon les municipalités (à l'exception de Dixville). Ceci entraînera un meilleur coût pour les citoyens et assurera la protection de l'environnement.

Pour toute autre information, consultez notre site Internet mrcdecoaticook.qc.ca ou contactez-nous au 819-849-9166 ou à l'adresse boues@mrcdecoaticook.qc.ca.

Attention!

BAC BRUN = MATIÈRES COMPOSTABLES SEULEMENT

LES MATIÈRES SUIVANTES SONT STRICTEMENT INTERDITES :

- Le verre (ex. : bouteilles et pots)
- Le métal
- Les sacs oxo ou biodégradables
- Toutes matières plastiques

Un bon tri à la source permet de vous remettre un compost de qualité!



Info :
819-849-9479

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU



Filles d'Isabelle
CERCLE SAINTE-MADELEINE
N° 795 - Coaticook, QC

Pour les Filles d'Isabelle comme pour vous tous, l'année 2015 est déjà terminée. En décembre, une cérémonie d'accueil abrégée eut lieu pour quatre nouvelles membres. Au cours de l'année, elles seront invitées à une grande cérémonie d'accueil au niveau de l'Estrie. Les Filles d'Isabelle ont chanté les messes dans les résidences pour personnes âgées, visité des malades et aidé certaines personnes dans le besoin.

Que sera 2016?

Nous continuons le travail commencé, sans oublier le recrutement. Nous avons besoin de relève, car chaque année nous perdons quelques membres : décès, maladie, etc. N'ayez aucune crainte, la formule de la

cérémonie d'accueil a beaucoup changé depuis le début des années 1990. C'est maintenant une belle journée de réflexion dans l'unité, l'amitié et la charité. Unissons nos forces et nos talents afin d'en faire profiter à notre communauté. Osez en parler à vos parentes, vos amis. Si vous êtes tentées de vous joindre à notre groupe, vous pouvez contacter notre régente, Aurore Lavoie (819-849-4863).

Nous poursuivons notre élan dans l'amitié avec le **souper de la Saint-Valentin, le samedi 6 février à 18 h**, au Club de golf de Coaticook (660, rue Merrill), suivi d'une soirée dansante, avec Mario Sévigny, au coût de 25 \$ par personne. Organisez des tables avec vos parents et vos amis et réservez vos billets auprès d'Aurore.

Le **lundi 8 février à 19 h**, au sous-sol de l'église Saint-Jean, c'est l'**assemblée ordinaire**. Bienvenue à toutes les membres.

Info : Aurore Lavoie, 819-849-4863

Un nouveau directeur au CIARC

Le CIARC a le plaisir de vous annoncer que **M. Félix Turbide** a été engagé à titre de directeur du CIARC. M. Turbide est finissant en agroéconomie de l'Université Laval. Originaire de la vallée de la Matapédia, il a une solide expérience en production laitière, de même qu'une formation complémentaire en production horticole.

Deux atouts non négligeables pour le CIARC, alors que l'organisme est responsable de la ferme école du CRIFA et de l'incubateur en entreprises maraîchères biologiques. Il œuvre à la gestion des activités et au développement de nouveaux projets valorisant l'agroalimentaire régional. M. Turbide a été recruté grâce au programme Place aux jeunes de la MRC de Coaticook et du Carrefour jeunesse-emploi. Il est entré en fonction au début de janvier afin de remplacer Mme Mélanie Mathieu, directrice par intérim. Le CIARC tient d'ailleurs à remercier l'implication de Mme Mathieu au cours des derniers mois dans l'organisation et le rayonnement du CIARC.



Nouvel employé à la MRC de Coaticook

M. Étienne Lafortune, chargé de projet, PDZA

La MRC souhaite la bienvenue à M. Étienne Lafortune dans son équipe en tant que chargé de projet pour la réalisation du PDZA. Le PDZA (Plan de développement de la zone agricole) est l'occasion privilégiée pour la MRC de Coaticook de mobiliser tous les acteurs autour des enjeux agricoles de notre territoire. Son objectif principal : en arriver à un plan d'action pour dynamiser, diversifier et mettre en valeur la zone agricole.

Jour du Drapeau

Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait la place de l'Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale de l'Assemblée nationale. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec. C'est pour souligner cette cérémonie que le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau.

Le drapeau représente l'un des plus puissants moyens de communication d'une nation. De tout temps et dans toutes les civilisations, il a été un élément d'identification permettant de reconnaître les siens, d'attirer l'attention, d'identifier une juridiction. Les gens sont sensibles et

intéressés à tout ce qui touche leur drapeau, et c'est aussi vrai pour les Québécois.

À titre d'emblème national, le drapeau du Québec doit être déployé de façon officielle par une institution publique ou un établissement relevant de l'Administration gouvernementale afin de marquer son appartenance à cette dernière.

L'année 2016 correspond au 68^e anniversaire du drapeau du Québec.

C'est avec fierté que les membres du conseil de Saint-Venant-de-Paquette, Les Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette ainsi que tous les Paquettevilliens tiennent à souligner la journée du 21 janvier 2016 comme jour officiel du Drapeau fleurdelisé du Québec.

Source : drapeau.gouv.qc.ca



FAMILLES



Cuisines collectives Aux P'tits Oignons

Inscription au 819-849-7011, poste 233

Une halte-garderie est offerte lors des activités, sauf pour la cuisine internationale.

CUISINE PARENTS-ENFANTS 2@5ANS : FRUITS D'AMOUR TREMPÉS DANS LE CHOCOLAT

Mercredi 3 février, de 9 h à 12 h

Gratuit

CUISINE PURÉE POUR BÉBÉ

Mercredi 10 février, de 9 h à 12 h

L'atelier consiste à faire connaître les bases d'une purée pour bébé réussie en cuisinant une purée de fruits, de légumes et de viandes et substituts. Gratuit

CUISINE INTERNATIONALE : LA FRANCE

Mardi 9 ou vendredi 12 février, de 18 h 30 à 21 h

5 \$ par personne

CUISINE THÉMATIQUE : LES CONSERVES MAISON

Mercredi 17 février, de 9 h à 12 h

5 \$ par personne



Programmation d'hiver

Pour information et inscription : 819-849-7011, poste 231 ou sfamilles1@cabmrccoaticook.org

FORMATION RCR GRATUITE

Lundi 25 janvier, de 9 h à 12 h ou de 18 h à 21 h

Centre d'action bénévole (23, rue Cutting, Coaticook)

CONFÉRENCE GRATUITE LES DIFFÉRENTES UNIONS AU QUÉBEC ET LEURS CONSÉQUENCES JURIDIQUES

Mardi 26 janvier, 19 h

Bibliothèque Françoise-Maurice (34, rue Main Est, Coaticook)

Donnée par M^e Jean-Christian Blais, avocat. Les thèmes abordés seront les aspects juridiques du mariage, de l'union civile et de l'union de fait.

SOIRÉE EN FAMILLE (0-12 ANS)

Mercredi 27 janvier, dès 17 h

École Gendreau (102, rue Cutting, Coaticook)

Pizzas et activités diverses. 10 \$ par famille

NOURRI-SOURCE

Le 3^e mardi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30

Halte-allaitement, massage bébé, etc.

BÉBÉ CAFÉ COATICOOK

Tous les jeudis, de 9 h à 11 h

Restaurant Le Croissant Chaud (28, rue Main Ouest, Coaticook)

Pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et celles qui donnent le biberon tout en jasant.

PETITS YOGIS (3-5 ANS)

Les mercredis de février

(3, 10, 17 et 24), de 9 h 30 à 10 h 30

Atelier parent-enfant. 15 \$

PILATES PRÉ ET POSTNATAL

Les mercredis de février

(3, 10, 17 et 24), de 11 h à 12 h

Améliorez votre posture et renforcez les muscles sollicités lors de l'accouchement. 15 \$

RENCONTRES PRÉNATALES INTENSIVES

Vendredi 19 février, de 19 h à 21 h,

et samedi 20 février, de 9 h à 16 h

Pour les futurs parents.

BÉBÉ FUTÉ (0-12 MOIS)

Les lundis, de 9 h 30 à 11 h 30.

Début 8 février.

Séance de huit rencontres. Vivez des moments magiques maman-bébé et papa-bébé et d'échange entre parents. 25 \$

ATELIER : STRESS ET ANXIÉTÉ

Mardi 16 février, de 18 h 30 à 20 h 30

TDA/H ESTRIE. Info : 819-849-7011, poste 245

Encouragez votre enfant à se PRÉPARER POUR L'ÉCOLE!

Votre enfant fréquentera la maternelle en septembre 2016? Vous avez quelques inquiétudes pour son entrée scolaire?

Nous vous invitons à participer gratuitement à un projet sur la préparation scolaire des enfants offert dans votre ville par l'Université de Sherbrooke. Les chercheuses Marie-Josée Letarte et Thérèse Besnard, du département de psychoéducation, sont à la recherche de parents ayant un enfant qui entrera à la maternelle en septembre 2016.

Votre enfant présente-t-il une ou des difficultés d'ordre préscolaire ou social? Est-ce que son entrée à la maternelle vous inquiète?

Grâce à votre participation à ce projet de recherche, vous pourrez obtenir un bilan personnalisé de la préparation scolaire de votre enfant présentant ses forces et ses habiletés à

travailler avant son entrée à l'école. De plus, certains parents se verront offrir un soutien supplémentaire en participant au programme Ces années incroyables, un programme qui fait ses preuves depuis plus de 30 ans! Plusieurs thèmes liés à la préparation scolaire et au lien d'attachement parent-enfant seront abordés afin d'offrir des outils supplémentaires aux parents. Plusieurs dizaines de parents de l'Estrie et particulièrement de la MRC ont déjà profité de ce projet et du programme depuis deux ans.

C'est une chance de pouvoir s'offrir, tout à fait gratuitement, un portrait du développement de son enfant juste avant son entrée dans le monde scolaire et la possibilité d'avoir un soutien supplémentaire face à de petites et grandes difficultés. Ce projet est tout à fait compatible avec le programme Passe-Partout ou tout programme en service de garde et de prématernelle.

Date limite des inscriptions : 31 janvier 2016

Communiquez avec la coordonnatrice du projet, Andrée-Anne Houle, au 1-800-267-8337, poste 61336 ou au Andree-Anne.Houle@USherbrooke.ca.

Témoignages de parents participants :

« Juste d'avoir une photo d'où se situe mon enfant m'a permis de me rassurer sur son entrée à l'école. »

« Le programme m'a offert un coffre à outils de plus pour aider mon fils autant sur le plan scolaire que personnel. »

« Ça a changé ma vie! »

« C'est un coffre à outils pour tous les parents! »



Tous ensemble pour la persévérance scolaire

◆ CHRONIQUE ÉDUCATION

Par Marie-Claude David

Conseillère en communication, Commission scolaire des Hauts-Cantons

Du 15 au 19 février se dérouleront les Journées de la persévérance scolaire (JPS) en Estrie comme partout au Québec.

« Le choix de tenir les JPS en février correspond à un moment névralgique dans l'année scolaire où une baisse de motivation et de persévérance peut survenir chez les jeunes. Les JPS sont alors un moment idéal pour les encourager, les féliciter pour leurs efforts et les saluer pour leur persévérance », lit-on sur le site des JPS.

Les JPS sont donc un moment privilégié pour encourager la persévérance chez tous les élèves. D'ailleurs, plusieurs activités sont organisées dans les écoles pendant cette semaine : ateliers, remise de certificats, rencontres avec des modèles de persévérance, correspondance avec les proches sur le thème, échanges d'encouragements et témoignages sont quelques-unes des activités prévues au programme.

LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET ÇA RAPPORTE

La persévérance scolaire, c'est aussi l'affaire de tout un chacun et c'est toute la communauté qui gagne à encourager les élèves, petits et grands. En

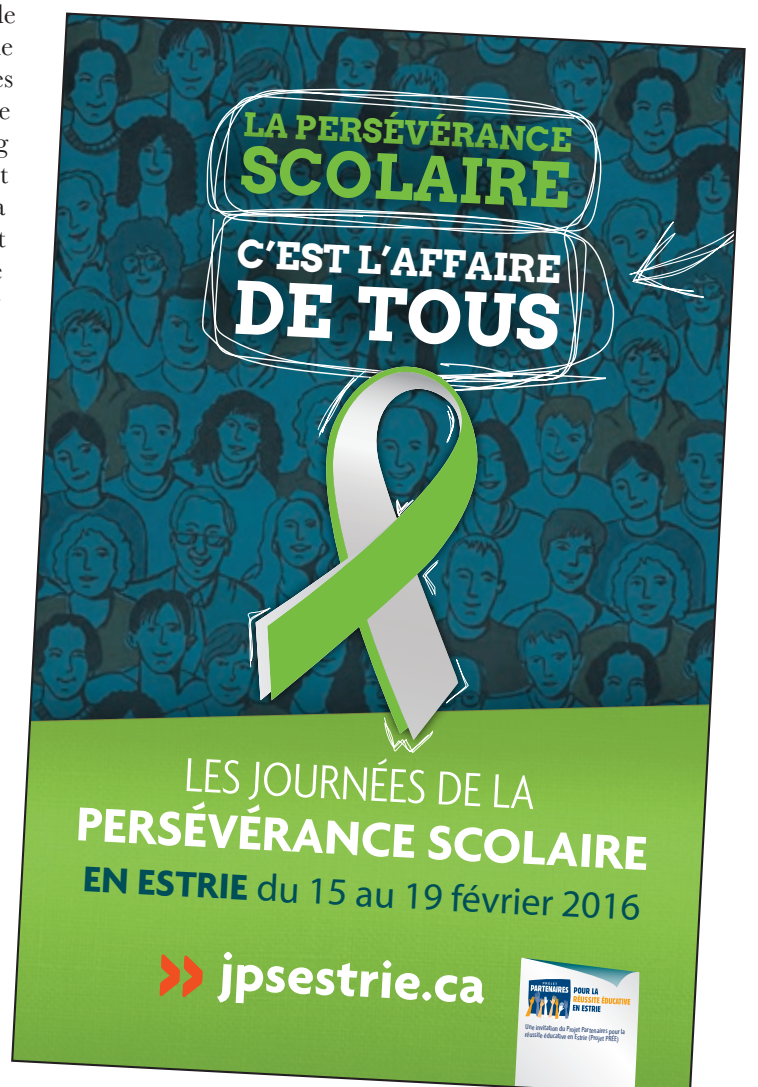
encourageant la persévérance, on travaille à contrer le décrochage, et l'on sait que le décrochage a des impacts socioéconomiques majeurs dans une société. La persévérance scolaire est garante d'une prospérité à long terme, elle permet d'assurer une relève et une main-d'œuvre qualifiée. À ce titre, la Commission scolaire des Hauts-Cantons tient à remercier tout son personnel de même que ses partenaires qui s'associent à la cause et s'y investissent activement.

VOUS VOULEZ ENCOURAGER LA PERSÉVÉRANCE?

Des outils sont à votre disposition sur le site des JPS Estrie reussiteeducativeestrie.ca/jps/fr. Vous y trouverez de l'information, des reportages qui seront réalisés par les jeunes et des idées d'encouragement.

Vous pouvez aussi user de créativité : déposer un petit mot dans la boîte à lunch, prendre le temps de parler de la journée à l'école, encourager verbalement les petites et grandes réussites, concocter un repas aux goûts de vos enfants sont autant de moyens simples qui encouragent et soulignent la persévérance.

En persévérance, il n'y a pas de petits gestes. Soulignons ensemble les efforts!



Astrid Peregord près du mont Hereford



Plusieurs postes pourvus dans la MRC grâce aux services de Place aux jeunes Coaticook

◆ CHRONIQUE JEUNESSE

Par Annie Laplante

Agente de migration, Place aux jeunes Coaticook

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que nous vivons dans la région, plusieurs partenaires mettent la main à la pâte afin de pourvoir les postes offerts dans les différents organismes et entreprises. Dans la dernière année, Place aux jeunes Coaticook a aussi fourni sa part d'efforts, avec l'aide de ses partenaires. Grâce aux services en soutien individuel et aux séjours exploratoires, plusieurs candidats ont pu découvrir notre belle région, développer leur réseau de contacts afin de trouver un emploi de qualité et ainsi s'établir dans notre contrée.

Des postes spécialisés difficiles à pourvoir

Depuis près d'un an, Astrid Peregord, jeune femme native de la France, travaille comme pharmacienne aux côtés de Johanne Drolet à la pharmacie Uniprix de Coaticook. Ce poste était offert depuis plusieurs années,

mais très difficile à pourvoir. Astrid a fait le séjour exploratoire Place aux jeunes l'année dernière et habite maintenant à Coaticook. Elle est littéralement tombée amoureuse de la région!

Un autre participant des séjours exploratoires, Étienne Lafortune, jeune papa natif de la MRC de l'Assomption, a déniché un emploi comme chargé de projet du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) à la MRC de Coaticook. Qui sait si au cours des prochaines années il ne se laissera pas tenter par une nouvelle demeure avec sa conjointe et ses petites dans notre région?

Le temps des fêtes fut aussi propice aux embauches! Dans un premier temps, Félix Turbide, provenant tout droit de la Gaspésie, a obtenu le poste de directeur au Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) et Jhymy Laurent, natif de Montréal, le poste de conseiller en finances personnelles à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets. Tous deux ont vu ces emplois sur le site placeauxjeunes.qc.ca et l'agente de migration a pu prendre contact avec eux pour les aider à s'établir dans notre région.

Un programme qui porte fruit

La migration vers une nouvelle région est un processus à moyen terme pour la plupart, et ne se fait pas en criant lapin! En revanche, la région commence à bien se faire connaître auprès des jeunes en quête d'une qualité de vie. En effet, dans le cadre du programme Place aux jeunes, 13 jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans, ainsi que six enfants, se sont établis en 2015 dans l'une des 12 municipalités de la MRC de Coaticook. Comme quoi la région a beaucoup à offrir aux jeunes.

Bienvenue à tous les nouveaux arrivants!

CENTRE
D'Action BÉNÉVOLE
DE LA MRC DE COATICOOK

PROGRAMMATION HIVER 2016 pour aînés et proches aidants

Conférence d'information sur l'accueil des réfugiés syriens en Estrie

Vendredi 22 janvier à 11 h

Centre Élie-Carrier

Par Mercédès Orellana, directrice du Service d'aide aux Néo-Canadiens. Gratuit

Rencontre d'information pour proches aidants

La proche aidance et la rigolothérapie

Vendredi 29 janvier à 13 h 30

Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook

Par Sylvie Morin, thérapeute spécialisée en relations humaines et relation d'aide

Inscription requise auprès de Lucie L'Heureux, chargée de projet, Centre d'action bénévole : 819-849-7011, poste 223. Gratuit

Rencontre d'information pour proches aidants

Prendre soin de soi tout en prenant soin de l'autre

Mardi 9 février à 13 h 30

Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook

Par Valérie Vaillancourt de l'APPAM Estrie

Inscription requise auprès de Lucie L'Heureux, chargée de projet, Centre d'action bénévole : 819-849-7011, poste 223. Gratuit

Ces conférences sont rendues possibles grâce au soutien financier de l'Appui Estrie et de la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Une subvention EST OFFERTE

AUX AÎNÉS QUI ONT SUBI UNE HAUSSE
SIGNIFICATIVE DE TAXES MUNICIPALES.

Vérifiez les conditions d'admissibilité!

Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité.



Vérifiez les conditions d'admissibilité!

Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'aîné peut demander cette subvention s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- sa résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement et elle constitue son **lieu principal de résidence**;

- il est **responsable du paiement du compte de taxes municipales** pour l'année en cours (ex. : 2016), relativement à cette résidence;
- au 31 décembre de l'année d'imposition précédente (ex. : 2015),
 - il résidait **au Québec**,
 - il avait **65 ans ou plus**,
 - il était **propriétaire** de sa résidence depuis au moins 15 années consécutives (la période de 15 ans peut inclure une période pendant laquelle son conjoint en a été propriétaire);
- son revenu familial pour l'année d'imposition précédente est de 50 000 \$ ou moins.

INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION

Si l'aîné est admissible, il peut demander la subvention. Pour ce faire, il doit

- remplir le formulaire *Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales* (TP-1029.TM) [au préalable, l'aîné doit connaître notamment le montant de la subvention potentielle inscrit sur son compte de taxes municipales de l'année en cours ou sur le formulaire qu'un représentant de sa municipalité lui a transmis à cet effet];
- reporter le résultat inscrit à la ligne 43 du formulaire TP-1029.TM à la ligne 462 de sa déclaration de revenus pour l'année d'imposition précédente;
- joindre le formulaire TP-1029.TM dûment rempli à cette déclaration.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Entrée en vigueur du schéma de couverture de risques révisé



◆ CHRONIQUE PRÉVENTION INCENDIE

Par Jonathan Garceau

Coordonnateur en sécurité incendie à la MRC de Coaticook

La version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook a été attestée par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et a été adoptée à la séance du conseil du 25 novembre 2015. Cette attestation fait suite au dépôt du projet de schéma révisé au ministère après plus de 36 mois de travail et de rencontres avec le ministère, les services incendie et les municipalités locales.

Le nouveau schéma est entré en vigueur le 16 décembre 2015. Il contient les objectifs en matière de sécurité incendie pour les années 2016 à 2020 inclusivement. Comme pour la première version du schéma, la MRC, les municipalités et les services incendie ont des responsabilités et des actions à exercer pour les cinq années de la mise en œuvre du schéma révisé. Les principaux objectifs demeurent les mêmes, soit de réduire les pertes humaines et matérielles relatives aux incendies et d'accroître l'efficacité des services incendie.

VOICI QUELQUES MESURES QUI SERONT MAINTENUES, MISES EN PLACE ET APPLIQUÉES :

- La poursuite des programmes de prévention incendie (visites de prévention dans les logements et résidences, inspections des risques plus élevés, production de plans d'intervention, exercices d'évacuation, etc.);
- La recherche des causes et des circonstances des incendies;
- L'optimisation du déploiement des effectifs;
- L'optimisation de l'alimentation en eau;

- La formation des pompiers et des officiers;
- La mise à niveau de la réglementation en matière de prévention contre les incendies;
- La production du rapport annuel;
- Le suivi et la mise en œuvre du schéma.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.





**Luc
Marcoux**
SIÈGE 1

l.marcoux@coaticook.ca

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE,
TRANSPORT ADAPTÉ ET ENVIRONNEMENT**

Comité d'évaluation des demandes de démolition
Comité de retraite des employés de la Ville
Comité des communications
Comité des finances
Comité de la convention collective et des griefs des employés
Comité santé et sécurité au travail
Comité sur l'étude du PPU - zone centrale
Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC

Fête du bénévolat
Rues principales
Acti-Bus
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
Société de transport interurbain



**Sylviane
Ferland**
SIÈGE 2

s.ferland@coaticook.ca

CONSEILLÈRE CULTURE

Artiste en résidence
Commission municipale de la culture
Fête du bénévolat
Harmonie de Coaticook
Musée Beaulne
Pavillon des arts et de la culture

Société d'histoire de Coaticook
Comité de toponymie
Comité des communications
Bibliothèque Françoise-Maurice



**Guylaine
Blouin**
SIÈGE 3

g.blouin@coaticook.ca

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook
Happening d'inscription aux activités sportives et culturelles
Responsable des loisirs d'été (baseball, soccer, stades)
Fête du bénévolat

Responsable des sports d'hiver (hockey, patinage artistique)
Comité des loisirs
Québec en Forme



**Raynald
Drolet**
SIÈGE 4

r.drolet@coaticook.ca

**CONSEILLER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
TOURISME ET URBANISME**

Comité d'évaluation des demandes de démolition
Rues principales
Fête du bénévolat
Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.
Société du parc Découverte nature
Comité des communications

Comité consultatif d'urbanisme
Comité sur l'étude du PPU - zone centrale
Comité touristique de la MRC



**Simon
Madore**
SIÈGE 5

s.madore@coaticook.ca

**CONSEILLER SPORTS, LOISIRS, FAMILLE
ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.
Fête du bénévolat
Comité des loisirs
Société du parc Découverte nature
Acti-Sports de la polyvalente La Frontalière
Coaticook River Water Power Company

Comité de la sécurité publique de la MRC
Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook
Responsable des questions familiales



**François
Lévesque**
SIÈGE 6

f.levesque@coaticook.ca

**CONSEILLER AGRICULTURE, COURS D'EAU
ET VOIRIE RURALE**

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de gestion de l'eau de la MRC
Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François
Exposition de la Vallée de la Coaticook
Office municipal d'habitation

Dossier agriculture
Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC)
Responsable des travaux extérieurs en milieu rural
Société du parc Harold-F.-Baldwin
Fête du bénévolat

Les enseignes

◆ CHRONIQUE URBANISME

Par Carole Batrie

Inspectrice municipale, Ville de Coaticook

Savez-vous qu'il faut un permis pour installer, remplacer, modifier ou ajouter une enseigne?



Que ce soit pour changer la couleur, le message ou l'emplacement d'une enseigne, ou tout simplement remplacer un carton plastifié abîmé par un nouveau,

vous devez d'abord obtenir un permis. Toutes les enseignes étant assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il faut prévoir un délai pour obtenir un permis, puisque toute demande pour enseigne doit suivre la procédure suivante :

- Le demandeur remplit le formulaire de demande et le remet au service d'urbanisme;
- Le comité consultatif en urbanisme (CCU) évalue le projet, puis fait une recommandation au conseil municipal;
- Le conseil municipal rend sa décision, avec ou sans condition.

Toute enseigne doit être enlevée 120 jours après la cessation de l'usage ou la fermeture de l'établissement. On définit l'enseigne ainsi :

Tout écrit, représentation picturale, emblème, drapeau ou toute autre figure ou toute lumière aux caractéristiques similaires qui :

- est une construction ou une partie de construction, ou y est attachée, ou y est peinte, ou est représentée de quelque manière que ce soit sur un édifice ou un support indépendant;
- est utilisé pour avertir, informer, annoncer, faire de la réclame, faire de la publicité, faire valoir, attirer l'attention;
- est spécifiquement destiné à attirer l'attention à l'extérieur d'un édifice.

La modification d'un permis

Advenant qu'il y ait une modification au projet après l'émission du permis de construction, cette modification doit être soumise à l'inspecteur en bâtiment afin qu'il puisse vérifier sa conformité aux règlements.

Tout permis devient nul et non avenue si le projet est modifié de façon à le rendre non conforme aux règlements ou à tout autre règlement s'appliquant en l'espèce.

Donc un permis émis pour la construction d'une maison ne permet pas l'installation d'une remise, d'une piscine ou d'une deuxième entrée de cour si ce n'est pas autorisé dans ledit permis.

Pour plus d'information, vous êtes prié de communiquer avec le service d'urbanisme :

- par courriel : sec.urbanisme@coaticook.ca
- par téléphone : 819-849-2721, poste 255;
- au local 006 de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture du service d'urbanisme :
 - Lundi et mercredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 - Mardi et jeudi, de 13 h à 16 h 30
 - Vendredi, de 8 h à 12 h



Bienvenue au nouveau chef de division, Infrastructures, Ville de Coaticook,

M. Frédéric Gaudet

AVIS PUBLICS



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-8-1 (2015)
RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-8 SUR LES COMPTEURS D'EAU

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 novembre 2015, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 17-8-1 (2015), règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 17-8 sur les compteurs d'eau;
- le 14 décembre 2015, le conseil municipal adoptait ledit règlement;

- l'objet du règlement vise à reporter les modalités à l'égard de la gestion du déploiement du programme d'installation des compteurs d'eau lors de l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal;

- l'original du règlement numéro 17-8-1 (2015) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-17 (2015)
DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 14 décembre 2015, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 24-1-17 (2015) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2016;

- l'objet de ce règlement est de déléguer à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité dans le but de faciliter la gestion courante;

- l'original du règlement numéro 24-1-17 (2015) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

TAXES MUNICIPALES 2016

AVIS PUBLIC est donné que le rôle général de perception des taxes 2016 est maintenant déposé à mon bureau à l'hôtel de ville de Coaticook, au 150, rue Child, à Coaticook, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, par le service téléphonique, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi

qu'à celui de l'hôtel de ville, de même que par paiements préautorisés.

SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec le service de taxation au 819-849-2721.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

Benoit Marquis, CPA, CMA
Trésorier



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2016) IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 25 (2016) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016;
- l'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds

imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2016;

- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-10
FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 qui s'est tenue à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Coaticook, au 150, rue Child, à Coaticook, le règlement numéro 2-5-10 fixant le traitement des élus municipaux a été déposé pour adoption;
- le règlement numéro 2-5-10, qui abroge et remplace le règlement numéro 2-5-9, vise à fixer le traitement des élus de la Ville de Coaticook, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépenses
maire (47 040 \$)	31 368 \$ (2/3)	15 672 \$ (1/3)
conseillers (15 684 \$)	10 452 \$ (2/3)	5 232 \$ (1/3)

Actuellement, le traitement des élus de la Ville de Coaticook est de :

	Rémunération	Allocation de dépenses
maire (42 766 \$)	28 511 \$ (2/3)	14 255 \$ (1/3)
conseillers (14 256 \$)	9 504 \$ (2/3)	4 752 \$ (1/3)

Le traitement annuel accordé au maire et aux conseillers sera augmenté de 5 % au 1^{er} janvier 2017 et de 5 % au 1^{er} janvier 2018 et sera indexé annuellement à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'IPC pour le Canada, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 2,75 %.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES ZONES RB-318, RA-319 ET RB-320 CONSTITUANT LE DÉVELOPPEMENT MCAULEY

AVIS est donné que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320) ».

Celui-ci a pour objet de porter à 13 mètres la norme de hauteur moyenne d'un bâtiment résidentiel dans les zones RB-318 et RB-320, de diminuer à 6 mètres la marge de recul avant minimale dans les zones RB-318, RA-319 et RB-320 et d'agrandir la zone RB-318 à même une partie de la zone RA-319 (voir croquis ci-contre). Ce projet de règlement a également pour

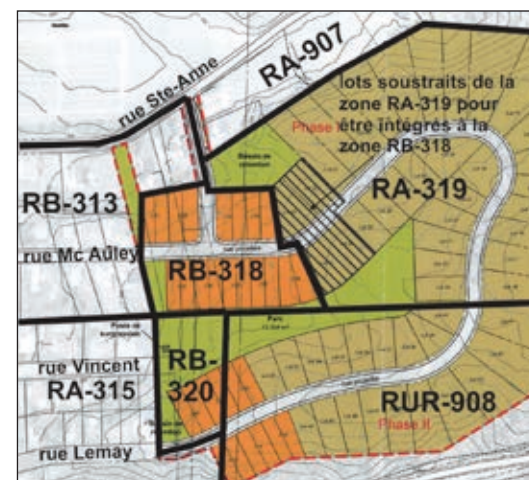
objet de diminuer à 6 mètres la largeur d'une allée de circulation pour une aire de stationnement aménagée dans la zone RB-318 ou RB-320. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La séance de consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 8 février 2016 à 19 h 30** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras





AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-52 (2015) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6-6-2 (2015) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

À TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE MUNICIPAL

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 janvier 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

– Règlement numéro 6-1-52 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant ».

Les modifications apportées à ce règlement portent principalement sur la délimitation des zones afin qu'elles coïncident avec le territoire et les affectations prévues au programme particulier d'urbanisme (voir plans ci-dessous) :

- le retrait des usages résidentiels de faible densité (habitations unifamiliales et bifamiliales) et l'ajout d'usages résidentiels de plus forte densité (habitations en rangée, habitations multifamiliales) dans les zones à vocation résidentielle (zones RC-201, RC-206 (P), RD-305-1, RC-305-2, RD-309-1, RC-309-2, RC-312 et RD-314);

- les conditions applicables à l'aménagement de logements dans les zones commerciales (zones C-202 et C-501-1) et du centre-ville (zones CV sur le plan);
- l'interdiction de nouveaux usages reliés aux véhicules dans les zones du centre-ville et le contingentement de ces mêmes usages dans les zones commerciales périphériques.

Le règlement apporte aussi des modifications aux normes d'implantation et de volumétrie des bâtiments.

– Règlement numéro 6-6-2 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'autorisation de projets résidentiels intégrés dans les zones à dominance résidentielle ou commerciale ».

Celui-ci a pour objet d'étendre la portée du règlement sur les PPCMOI à toute demande de construction d'un projet résidentiel intégré dans une zone à dominance résidentielle ou commerciale. Un projet résidentiel intégré est constitué d'un regroupement de constructions sur un même terrain, généralement caractérisé par une certaine homogénéité architecturale et pouvant avoir en commun certains espaces extérieurs (ex. aire de stationnement), services ou équipements.

Toute personne habile à voter du territoire municipal peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ces règlements par rapport au plan d'urbanisme. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec, Québec G1R 4J3

Si la Commission ne reçoit pas de demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire municipal, les règlements seront réputés conformes au plan d'urbanisme à compter de l'expiration du délai de 30 jours suivant la date de publication du présent avis. Si la Commission reçoit une telle demande, elle devra donner son avis sur la conformité dans les 60 jours suivant l'expiration du délai de 30 jours.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER :

- toute personne qui, le 11 janvier 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et qui remplit les conditions suivantes : est domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- tout propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois.

Une personne physique doit être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

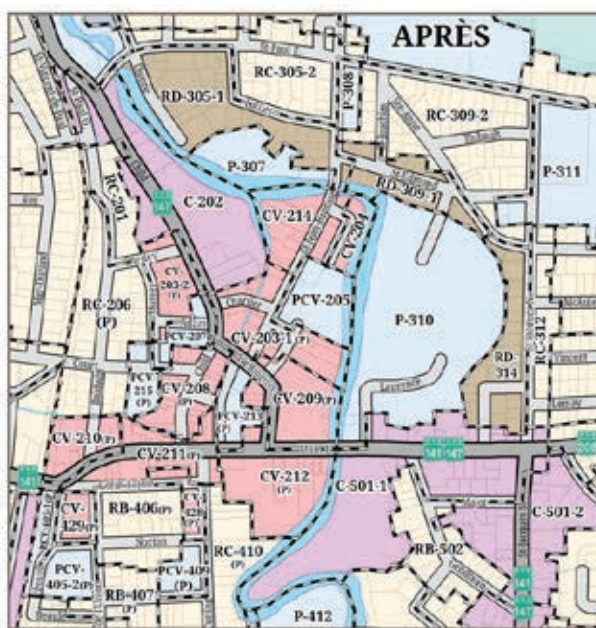
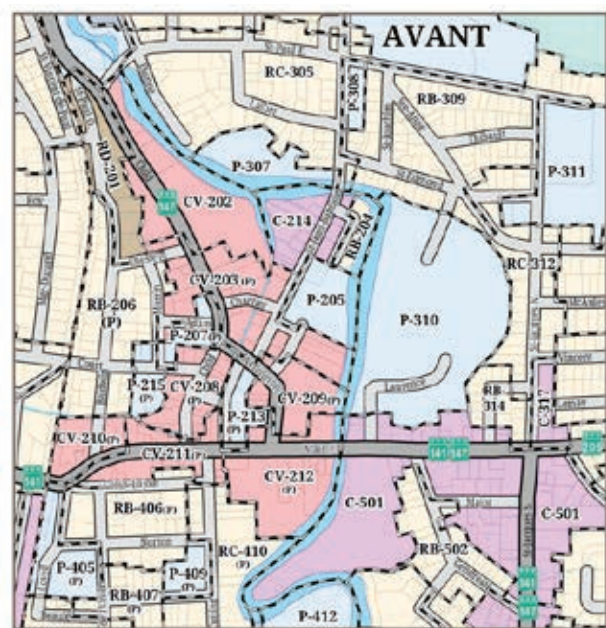
CONDITIONS ADDITIONNELLES À RESPECTER POUR CERTAINES PERSONNES HABILES À VOTER :

- dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise :
 - être désignées, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui, le 11 janvier 2016, sont des personnes intéressées, à titre de personne ayant le droit de signer la demande en leur nom.
- dans le cas d'une personne morale :
 - avoir désigné, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 11 janvier 2016, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

Toute personne peut consulter les règlements en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras





AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2015) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2016 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1)

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 novembre 2015, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 29-B-5 (2015) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1);
- le 14 décembre 2015, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- le 11 janvier 2016 s'est tenu un registre afin de permettre aux personnes habiles à voter de faire une demande de référendum

concernant le règlement numéro 29-B-5 (2015);

- le 11 janvier 2016, j'ai déposé au conseil le certificat attestant que, lors de la période d'accessibilité au registre tenue le même jour, personne n'avait fait une demande pour la tenue d'un référendum concernant le règlement numéro 29-B-5 (2015);
- l'objet du règlement est de donner au conseil le pouvoir de faire une dépense relative aux immeubles industriels, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$ pour l'année 2016;
- l'original du règlement numéro 29-B-5 (2015) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 20 janvier 2016.

La greffière,
Geneviève Dupras



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2016-06 intitulé : « Règlement de construction »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution le projet de règlement n° 2016-06 intitulé : « Règlement de construction ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de construction de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, dont le fait que les dispositions du Code national

du bâtiment en font partie intégrante. Ce règlement prévoit de plus des normes diverses concernant notamment la construction et la démolition des bâtiments, ainsi que des dispositions relatives à la construction de rues et des entrées.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **9 février 2016, à 19 h 15**, au bureau municipal situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Stanstead-Est, ce 20 janvier 2016.

Claudine Tremblay
Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUS-SIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE :

le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 18 décembre 2015, le règlement que le conseil de la MRC a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2015, à la suite d'une assemblée publique de consultation à cet effet, le 19 octobre 2015. Celui-ci est donc maintenant en vigueur, soit le :

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23.34

Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 édictant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de permettre un usage autre qu'agricole dans un bâtiment connu comme l'ancienne école primaire Les Arbrisseaux (6288, route Louis-S.-Saint-Laurent à Compton).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

FAIT à Coaticook, ce 5 janvier 2016.

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe

Note
Cet avis public vaut également pour les 12 municipalités de la MRC et particulièrement pour Coaticook et Waterville au sens de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2016-05 intitulé : « Règlement de lotissement »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution le projet de règlement n° 2016-05 intitulé : « Règlement de lotissement ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de lotissement de la Municipalité à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et

administratives. Il prévoit les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **9 février 2016, à 19 h 15**, au bureau municipal situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Stanstead-Est, ce 20 janvier 2016.

Claudine Tremblay
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2016-07 intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution le projet de règlement n° 2016-07 intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement sur les dérogations mineures. Il prévoit les

cas admissibles, la procédure applicable et les critères de décision des demandes de dérogation mineure.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **9 février 2016, à 19 h 15**, au bureau municipal situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Stanstead-Est, ce 20 janvier 2016.

Claudine Tremblay
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2016-03 intitulé : « Règlement du plan d'urbanisme » et résumé du projet de plan d'urbanisme

Conformément aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution le projet de règlement n° 2016-03 intitulé : « Règlement du plan d'urbanisme ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la municipalité. Il contient une description de la municipalité, un bilan de la problématique d'aménagement de son territoire, les grandes orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, la problématique en matière de transport ainsi que des zones à rénover, restaurer ou protéger.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **9 février 2016, à 19h15**, au 7015, route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, voici un résumé du projet de plan d'urbanisme de la municipalité :

Le règlement sur le plan d'urbanisme a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la municipalité adopté en 1988 dans le cadre de la révision de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de Stanstead-Est.

Le plan d'urbanisme contient premièrement une description de la municipalité en ce qui concerne son territoire et son évolution sociodémographique et

économique, ses territoires d'intérêt et ses zones de contraintes. Le plan d'urbanisme dresse par la suite un bilan en quatre éléments des enjeux d'aménagement du territoire de la municipalité.

Le plan d'urbanisme énonce une vision stratégique d'aménagement du territoire qui guide les intentions d'aménagement à long terme. Cette vision est la suivante :

« En 2025, la municipalité de Stanstead-Est sera reconnue pour le charme et le dynamisme de son milieu rural. L'agriculture y sera toujours le pilier et sera reconnue pour y être pratiquée dans le respect de l'environnement. On y trouvera un milieu naturel sain, valorisé et accessible à une population multigénérationnelle et diversifiée. »

Le plan d'urbanisme décrit trois grandes orientations d'aménagement et leurs moyens de mise en œuvre. Ces orientations sont :

- Confirmer l'importance du rôle de l'agriculture pour l'économie et le développement de la municipalité tout en favorisant l'établissement d'usages compatibles et l'innovation du domaine;
- Faire de Stanstead-Est une référence en matière de respect et de cohabitation harmonieuse avec le milieu naturel;
- Mettre en valeur les attraits de la municipalité pour améliorer la qualité de vie des citoyens et assurer une rétention de ceux-ci.

Le plan d'urbanisme prévoit par la suite huit grandes affectations du sol et les densités de son occupation; ces affectations sont les suivantes :

- (1) Agricole
- (2) Agricole restreinte
- (3) Forestière
- (4) Agroforestière restreinte
- (5) Périmètre d'urbanisation secondaire
- (6) Rurale
- (7) Rurale restreinte
- (8) Parc écologique

Le plan d'urbanisme décrit les activités compatibles pour chaque affectation et les activités spécifiquement prohibées sur l'ensemble du territoire.

Finalement, le plan d'urbanisme pose la problématique des voies de circulation et les interventions retenues et décrit les zones à rénover, restaurer et protéger en vue de les remettre en état ou de conserver leur intégrité.

DONNÉ à Stanstead-Est, ce 20 janvier 2016.

Claudine Tremblay
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2016-04 intitulé : « Règlement de zonage »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est a adopté par résolution le projet de règlement n° 2016-04 intitulé : « Règlement de zonage ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de zonage de la Municipalité à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis et celles applicables à toutes les zones ou à certaines d'entre elles (notamment et non limitativement concernant les bâtiments principaux et accessoires,

les cours, l'affichage, les zones inondables, le milieu riverain et le littoral, l'abattage et la plantation d'arbres, l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes, les éoliennes). Il prévoit une classification des usages, la division du territoire en zones ainsi que les usages permis et les normes d'implantation applicables dans ces zones.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **9 février 2016, à 19 h 15**, au bureau municipal situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Stanstead-Est, ce 20 janvier 2016.

Claudine Tremblay
Secrétaire-trésorière